Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220726-DB-36-22-DE
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 36.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUILLET 2022

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 12
- **Votants :** 13 (1 procuration)
- **Suffrages exprimés :** 13 (13 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le vingt-six juillet deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix-huit juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

Représenté : MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Non reconduction du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries

Par délibération n° 24.21 du 11 octobre 2021, le bureau avait attribué le lot 1 « Bennes classiques d'un volume de 15 à30 m2 » et le lot 2 « bennes compactrices à déchets » du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries, à l'entreprise Gillard, basée à Bois le Roi (77).

Ce marché, conclu pour une durée de 12 mois, est reconductible tacitement 2 fois 12 mois.

La première année du marché prendra fin, pour les 2 lots, le 7 novembre 2022.
Pour cette première année, une fois les dernières commandes honorées, le montant du lot 1 s'élèvera à 50 760 € HT et celui du lot 2 à 79 400 € HT.

L'entreprise a fait part à la CCSB de ses difficultés à exécuter le contrat du fait de la hausse des coûts des matières premières.
Le cahier des charges particulières administratives prévoit qu'il peut être mis fin au marché par décision expresse de la CCSB, 90 jours avant la date d'échéance initiale du marché.

Aussi, considérant les difficultés rencontrées par l'entreprise dans le contexte économique actuel et puisque la CCSB n'a pas besoin d'acheter de nouvelles bennes dans les mois qui viennent, il est proposé de mettre un terme au marché à l'issue de sa première année, tant pour le lot 1 que pour le lot 2.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220726-DB-36-22-DE
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- décide de ne pas reconduire au-delà de la première année, les lots 1 et 2 du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries ;
- autorise le président ou son représentant à notifier cette non-reconduction à l'entreprise Gillard.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch